

1. *Débitrice*: **FININGEST SUISSE SA**, Grand-Rue 37,
1110 **Morges**

2. *Remarques*: A vous, tous tiers intéressés.

Le président du Tribunal de l'arrondissement de la Côte statuera en son audience du jeudi 22 mai 2003, à 11 h. 30, à Tribunal d'arrondissement de la Côte, route de St-Cergue 38, à Nyon sur la requête de sursis concordataire présentée par FININGEST SUISSE SA, représentée par l'aab Jean-Daniel Nicaty à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

L'effet suspensif est prononcé en ce sens que les poursuites et requêtes de faillite sont suspendues jusqu'à droit connu sur la présente demande.

Tribunal d'arrondissement de la côte
1260 Nyon

(00974732)